Informations de base

1998/2050(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Navigation par satellite: réseau transeuropéen de positionnement GNSS **Subject** 3.30.03.06 Communications par satellite	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	17/03/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	21/04/1998
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	20/05/1998
ENER Recherche, développement technologique et énergie	POMPIDOU Alain (UPE)	23/06/1998
RELA Relations économiques extérieures	MALERBA Franco E. (UPE)	23/04/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2108	1998-06-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0029	Résumé
30/03/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/06/1998	Débat au Conseil		

28/10/1998	Vote en commission		Résumé
28/10/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0413/1998	
12/01/1999	Débat en plénière		
13/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
14/04/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2050(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/4/09830

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0413/1998 JO C 379 07.12.1998, p. 0006	28/10/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0019/1999 JO C 104 14.04.1999, p. 0038-0073	13/01/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0029	21/01/1998	Résumé

Navigation par satellite: réseau transeuropéen de positionnement GNSS

1998/2050(COS) - 13/01/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Brigitte LANGENHAGEN (PPE, D), le Parlement européen se félicite du plan d'action proposé par la Commission qui représente un progrès concret vers la mise en place d'un système multimodal civil, pleinement intégré dans les réseaux transeuropéens de transports et de télécommunications. Le rapport se félicite également des conclusions du Conseil qui invite la Commission à aller de l'avant dans l'établissement d'une stratégie pour le GNSS. Il insiste pour que l'on élargisse l'éventail des moyens de recherche et que l'on mette l'accent sur la recherche fondamentale et sur les démonstrations technologiques nécessaires au développement des satellites adéquats, des installations au sol et des équipements embarqués. Le Parlement demande la réunion d'un Conseil européen de l'espace chargé de se prononcer sur les orientations stratégiques, techniques et budgétaires ainsi que sur le calendrier du GNSS 2 après négociations avec les Etats-Unis et la Russie. La coopération devrait impliquer non seulement une participation, sur un pied d'égalité, à la promotion d'une contribution européenne au GNSS, mais aussi l'égalité d'accès à toutes les technologies de base. La Commission est invitée à se prononcer, au plus tard au début de 1999, pour une des trois options mentionnées dans sa communication en ce qui concerne la mise en place d'un réseau transeuropéen de positionnement et de navigation et à présenter une stratégie cohérente donnant la définition et l'objectif du GNSS2. Le rapport invite la Commission à négocier avec les partenaires

internationaux potentiels en vue de la mise en place commune d'un réseau transeuropéen de positionnement et de navigation et demande à la Commission de jouer le rôle de négociateur européen dans les enceintes internationales déterminant l'attribution des positions et des fréquences aux satellites de navigation. Souhaitant que la disponibilité des fréquences nécessaires soit garantie, le rapport demande aussi que l'on procède à l'évaluation de la nécessité d'un organe européen chargé d'homologuer les services. Soulignant que le GNSS ouvre la perspective d'un vaste marché et que la participation européenne permettrait la création de nombreux emplois, le rapport en appelle à la poursuite du développement et de la structuration de l'industrie spatiale européenne et estime que des mesures incitatives doivent être prises à destination de consortia industriels afin de permettre la réalisation de systèmes embarqués performants.

Navigation par satellite: réseau transeuropéen de positionnement GNSS

1998/2050(COS) - 21/01/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF: proposer une stratégie européenne pour un système mondial de navigation par satellites à usage civil (GNSS). CONTENU: en présentant sa communication, la Commission européenne demande aux Etats membres de s'entendre, d'ici le début de 1999, sur la stratégie que l'Union compte suivre dans le domaine des systèmes de navigation et de positionnement par satellites, un marché mondial en pleine expansion qui pourrait atteindre 50 milliards de dollars en 7 ans, avec de multiples applications dans le domaine des transports mais aussi de l'agriculture et de la prospection de pétrole et de gaz. La question-clé, du point de vue stratégique, est de trouver le meilleur moyen pour que l'Union puisse jouer un rôle effectif dans le développement à long terme de GNSS. Trois options sont envisageables selon la Commission: - un développement concerté de GNSS par tous les principaux acteurs; - un développement de GNSS par l'Union et un ou plusieurs partenaires internationaux (notamment les Etats-Unis, le Japon et la Russie); - un développement par l'Union de son propre système automome et indépendant comme alternative aux deux systèmes existants (le système américain GPS et le système russe GLONASS). La Commission estime qu'à long terme, l'idéal serait de coopérer avec la totalité des partenaires internationaux de l'Union, à condition toutefois que cette coopération se déroule sur une base équitable et que les intérêts de l'Union soient respectés. A cette fin, la Commission demande aux Etats membres de se concerter et d'entamer des consultations avec les principaux opérateurs mondiaux en vue d'étudier la possibilité de concevoir un système commun satisfaisant en fonction des critères suivants: - participation européenne à part entière dans la conception, le développement et l'exploitation du système; - assurance préalable que le service (dont l'Europe dépendra pour certaines applications ayant trait à la sécurité) ne sera pas retiré ou suspendu de manière unilatérale par qui que ce soit; - possibilité pour les entreprises européennes d'opérer dans tous les secteurs du marché sur un pied d'égalité avec ses concurrents, avec un accès équitable à toutes les technologies de base. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'Union devra opter pour la mise en place d'un GNSS européen indépendant, en tenant compte des progrès technologiques susceptibles de réduire substantiellement le coût de développement d'un tel système. Le financement d'un système européen GNSS (qui devrait coûter entre 400 millions et 4 milliards d'écus, selon la qualité) pourrait se faire moyennant un partenariat public /privé. L'Union doit maintenant définir rapidement sa stratégie, car tout retard pourrait compromettre les chances de l'Europe de s'assurer une position concurrentielle sur ce marché.